



VILLATE INFOS



*Champ de sarrasin en fleurs
sur la commune de VILLATE*

JANVIER 2018

N° 42

Sommaire	Agenda
<p>Le mot du Maire 3</p> <p>Vie Locale</p> <p>Délibérations 4-5</p> <p>Visite de Mme le Sous-Préfet 6</p> <p>Permanence Conseillers Dép. 6</p> <p>Visite des Italiens 6</p> <p>Travaux 7</p> <p>Semaine bleue 7</p> <p>Ambroisie 7</p> <p>Muretain</p> <p>Salon Habitat-Energie 8</p> <p>Relais Assistants Maternels 8</p> <p>Maison des solidarités 9</p> <p>Ordures ménagères 9</p> <p>Associations 10-13</p> <p>Brèves</p> <p>Cartes grises 14</p> <p>Vignette automobile 14</p> <p>Mairie</p> <p>Horaires mairie 15</p> <p>Etat civil 15</p> <p>Infos mairie 15</p>	 <p>21/01/2018 LOTO Comité des Fêtes</p> <p>28/01/2018 LOTO FNACA</p> <p>11/02/2018 LOTO 3^{ème} Age</p> <p>03/03/2018 LOTO Comité des Fêtes</p> <p>17/03/2018 Fête de la Saint Patrick</p> <p>01/04/2018 Fête de Pâques</p> <p>08/04/2018 LOTO du 3^{ème} Age</p> <p>16/06/2018 MOULES-FRITES</p>
	<p style="text-align: center;">Villate Infos Bulletin d'informations municipales Mairie de Villate - place St Blaise 31860 Villate</p> <p>Tél. : 05 61 76 41 05 Fax : 05 61 76 78 28 Mail : mairie.villate@wanadoo.fr</p> <p>Directeur de la publication : Jean-Claude GARAUD</p> <p>Composition : Commission communication mairie de Villate</p> <p>Mise en page et Impression : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées 31600 Muret</p> <div style="border: 1px solid #d9534f; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p>Avertissement : Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.</p> </div>



Le mot du Maire



Chères Villatoises, chers Villatois,

Les années se suivent et se ressemblent. Je parle malheureusement des attaques terroristes qui jalonnent l'actualité de tous les continents mais aussi des « petits » changements qui ponctuent notre quotidien et qui sont le reflet d'une certaine évolution que je serais tenté de qualifier, pour ma part, de régression. Je veux parler des modifications liées au progrès technologique et à cette soi-disant simplification, à savoir la dématérialisation des documents. De ce fait, vous devez depuis quelques mois vous rendre dans des communes plus importantes, équipées du matériel adéquat, pour faire établir les passeports et les cartes nationales d'identité. Pour les permis de conduire il vous faut vous déplacer à la Préfecture à Toulouse. Désormais l'obligation formelle d'utiliser Internet pour faire les demandes de cartes grises va compliquer la vie des personnes ne possédant pas ou n'utilisant pas d'ordinateur. D'ailleurs à ce sujet, je me permets de vous mettre en garde : les demandes sont gratuites uniquement à l'adresse officielle (cf. article dédié dans ce numéro du Villate Infos). On peut craindre que le lien social qui existe bien souvent dans les petites communes grâce à ces services de proximité va, petit à petit, s'amoinrir. Il est de notre devoir d'être attentifs afin que nos villages ne deviennent pas des « cités dortoirs ».

Heureusement le tissu associatif vous permet de vous retrouver autour des nombreuses activités proposées. Nous ne les remercierons jamais assez ! Je tiens également à souligner votre participation qui contribue à la réussite de toutes ces manifestations.

La seconde modification du PLU de la commune (approuvé le 19 décembre 2016) a permis de corriger quelques petites incohérences qui pénalisaient certains quartiers.

Les travaux « chemin de la Cépette » ont débuté dans les délais prévus. Dans un souci d'économie, les anciens candélabres vétustes énergivores (évoqués dans le Villate Infos de Juillet) ont été changés et sept horloges astronomiques radio-pilotées ont été placées afin de mieux réguler la consommation de l'éclairage public.

En pleine période de préparation du budget, nous restons prudents dans nos projets car la volonté du gouvernement de réduire le déficit national, associée aux nouvelles mesures engagées nous obligent à la vigilance.

Je vous présente, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, tous mes vœux les plus sincères et souhaite, comme tous les ans, que l'adversité vous épargne vous et vos familles.

Le Maire,
J. C. GARAUD

08 juin 2017

A la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : fourniture et pose de 7 horloges astronomiques radio-pilotées en lieu et place des commandes de type photopile sur les coffrets de commande : Village, Route de Labarthe, Graves, Camps de la Gleize, Villeneuve, Jardins de Bordeneuve et P10.

La part restant à la charge de la commune serait de 858 € sur un total facturé de 3920 €.

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité en raison des congés annuels des deux adjoints techniques territoriaux pour une période de 3 semaines. Le Conseil Municipal approuve ces recrutements.

19 juillet 2017

Par arrêté préfectoral du 16 novembre 2016, la fusion de six syndicats de communes a été prononcée au 1^{er} janvier 2017. Le nouveau syndicat intercommunal à vocation multiple Saurdrone, Ariège, Garonne (SAGe) assume l'ensemble des compétences exercées auparavant par les syndicats fusionnés.

Deux projets de statuts ont été approuvés à l'unanimité lors du comité syndical du 22 mai 2017, l'un intègre les adhésions des communes de LE FAUGA et MAUZAC et l'autre exclut ces dernières dans l'éventualité où la majorité qualifiée ne serait pas obtenue pour ces adhésions.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de LE FAUGA et MAUZAC au SIVOM SAGe et confirme le transfert des compétences qui seront exercées par ce SIVOM :

- ✓ Assainissement collectif.
- ✓ Assainissement non collectif.
- ✓ Eau potable (production, transport, stockage et distribution).

Le SIVOM SAGe exerce, à compter de la date d'entrée en vigueur de la fusion l'ensemble des compétences assumées auparavant par les syndicats fusionnés. S'agissant d'un syndicat de communes à la carte, certaines compétences optionnelles le caractérisent.

En effet, le SIVOM SAGe met à disposition des communes membres des compétences préalablement exercées par lui pouvant susciter un intérêt majeur lié à la mutualisation des moyens et à la qualité du service public. Il est proposé au conseil municipal de transférer au SIVOM SAGe les compétences optionnelles suivantes : eaux pluviales et défense extérieure contre l'incendie.

Dans le cadre de ces transferts de compétences, il n'est constaté ni transfert de personnel, ni emprunt, ni marché public. Un procès-verbal de transfert de biens sera rédigé.

Le Conseil Municipal décide de demander le transfert des compétences eaux pluviales et défense extérieure contre l'incendie au SIVOM SAGe.

La commune adhère au service de médecine préventive du CDG31, service constitué d'une équipe pluridisciplinaire. A partir du second trimestre 2017, une mise en place de binômes « médecin/infirmier » doit se faire progressivement, ces derniers assureront les entretiens médico-professionnels. Les modalités financières d'adhésion au service de médecine préventive restent inchangées. Il convient de signer un avenant à la convention précisant les modalités de mise en place de cette nouvelle organisation, le Conseil Municipal approuve cette signature.

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) a été créé le 14 août 1981 pour mettre en œuvre les mesures sociales de gratuité en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus décidées par les communes membres et le département de la Haute-Garonne. Dans le cadre de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a décidé de dissoudre le SITPA, décision qui a pris effet le 31 août 2017.

En conséquence, le département de la Haute-Garonne a décidé en partenariat avec les communes concernées, les transporteurs et la région Occitanie, de poursuivre le dispositif de gratuité des transports publics en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention entre la commune et le département de la Haute-Garonne relatif à la gratuité des personnes de 65 ans et plus domiciliées dans le département de la Haute-Garonne.

26 octobre 2017

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes relatifs à la couverture des risques statutaires à des conditions attractives compte tenu de la mutualisation. L'actuel contrat groupe d'assurance détenu par GRAS SAVOYE/AXA France VIE arrivant à son terme le 31 décembre 2018, le CDG31 va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats.

Le Conseil Municipal donne mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée au vu des résultats de la consultation.

Le Conseil Municipal avait institué une taxe d'aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette taxe avait remplacé les participations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2015.

Elle s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, reconstruction et agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toutes natures soumises à un régime d'autorisation.

Le Conseil Municipal doit voter, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2018, le renouvellement de cette taxe. Il décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

Un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques propose l'admission en non-valeur d'une créance de taxe d'urbanisme à l'encontre d'une famille de la commune. Monsieur le Maire informe l'assemblée des démarches entreprises par la DGFIP pour recouvrer cette dette et donne toutes les explications sur la situation de cette famille. Le Conseil Municipal décide de rejeter la décision de la DGFIP d'admission en non-valeur et prononce la poursuite des actions de relance du recouvrement.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges adopté lors de la réunion du 20 septembre 2017 et transmis par le Muretain Agglo le 14 septembre 2017.

Visite de Madame le Sous-Préfet

Mardi 10 octobre 2017, Mme Cécile-Marie LENGLET, Sous-Préfet de Muret, s'est rendue sur notre commune afin de s'entretenir avec les élus. Ainsi, elle a pu visiter la mairie et les aménagements municipaux.

Mme LENGLET occupe le poste de Sous-Préfet de l'arrondissement de Muret depuis le 03 avril 2017. Elle arrive de la Préfecture de police de Paris où elle occupait les fonctions de chef du service de gestion des personnels de la police nationale.

C'est la première fois dans les annales de la sous-préfecture de Muret que son locataire est une femme.



Cécile-Marie, Jeanne LENGLET,
sous-préfet de Muret

Permanence des Conseillers Départementaux



Madame Annie VIEU ou Monsieur Sébastien LERY, Conseillers Départementaux du Canton de Portet-sur-Garonne, assureront une permanence à la Mairie :

le Vendredi 16 Février 2018 de 8h45 à 10h15.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de leur secrétariat au 05.34.33.14.23 ou au 14.24 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h.

Visite des italiens

Cette année, la cérémonie du 14 Juillet à Villate a connu une ambiance particulière.

Le comité de jumelage Pins-Justaret / Cordignano a reçu une délégation de correspondants italiens au mois de Juillet. Cette délégation comprenait un groupe musical : « la banda di Cordignano » appelée « Young band ». Comme son nom l'indique, cette formation est essentiellement formée de jeunes gens dirigés par un chef très dynamique.



L'orchestre, venu amicalement animer notre cérémonie, a reçu un accueil chaleureux et a rendu la manifestation extrêmement agréable. Le verre de l'amitié qui a suivi, offert par la commune de Villate, a été apprécié par nos amis italiens qui garderont, n'en doutons pas, un bon souvenir de cette journée.

Le quartier VILLA NOVA évolue. Les travaux de construction commencent à faire apparaître une grande partie des bâtiments. Dans les petits collectifs face à la route, on peut aisément voir l'emplacement des futurs commerces. Deux entreprises travaillent sur ce chantier : l'une pour les logements de PROMOLOGIS et l'autre pour ceux de COGEDIM et MATEA (avec chacune sa grue).



Au printemps, nous pourrions avoir une idée plus précise de la structure du lotissement, mais c'est seulement à la fin de l'année 2018, pendant les phases de finition, que pourra être apprécié son aspect définitif.

Semaine bleue

Dans le sillage de la **Semaine Bleue**, semaine nationale des Retraités et des Personnes âgées, les C.C.A.S des communes de Villate, Pins-Justaret et Saubens ont organisé le mardi 03 Octobre 2017 en salle des fêtes de Pins Justaret, une après-midi dédiée aux séniors.

L'occasion pour ce public, venu fort nombreux, de lui être présenté le **SIAS ESCALIU Seysses** (Aide à la personne), **La Halte Répît La Parenthèse Saubens** (accueil des aidants familiaux et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer), **l'Epicierie Sociale Roques sur Garonne** (pour une aide alimentaire temporaire pour les personnes présentant des problèmes financiers) et enfin **l'Association « Le Relais » Muret** (pour un accompagnement global).



A noter également la participation de dernière minute de la Gendarmerie, avec l'intervention fort précieuse, de par les recommandations du gendarme référent sureté, sur la prévention des vols et cambriolages !

Un goûter « fait maison » a clôturé cet après-midi pour le moins convivial et enrichissant !
Encore un grand merci à tous ceux qui ont répondu présents à cette invitation !

Ambrosie

« AMBROISIE, attention ALLERGIES »

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine depuis la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

En effet le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinites, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

En région Occitanie, ces espèces s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !



Pour plus d'informations : <https://www.occitanie.ars.santé.fr>
Pour signaler la présence d'ambrosie : <http://www.signalement-ambrosie.fr>
Merci de votre coopération !

Les habitants des 26 communes du Muretain-Agglo peuvent désormais récupérer gratuitement la photo des déperditions thermiques de leur logement lors d'un entretien individuel avec le conseiller info-énergie de la communauté d'agglomération.

Un avion CESSNA 337 de la société ACTION AIR ENVIRONNEMENT avait survolé le territoire (302 km²) en mars 2017.

Grâce à ses capteurs, les pertes de chaleur ont été enregistrées et géolocalisées.



Ce sont ces données qui, après traitement, sont mises à disposition des propriétaires sur rendez-vous à la maison de l'habitat durable.



Contactez le conseiller info énergie : 05 34 46 61 00 / infoenergie@agglo-muretain.fr

Relais d'Assistants Maternels

Le relais Assistants Maternels (RAM) qui se situe sur la commune de Labarthe sur Lèze est géré par le Muretain-Agglo et ses prestations bénéficient aux communes de Villate, Pins-Justaret, Labarthe sur Lèze et Saubens (2^{ème} site d'animation).

C'est un lieu accessible gratuitement aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. Le RAM offre un espace lumineux et chaleureux avec une grande salle de jeux, un atelier pour les activités, un bureau pour les permanences d'information.

Les enfants accompagnés par leurs assistants maternels viennent sur les temps d'animation pour jouer, s'éveiller et rencontrer d'autres enfants sur 3 matinées par semaine à Labarthe sur Lèze et 1 sur Saubens, après inscription auprès de la responsable. C'est l'occasion de découvrir des jeux et des animations comme l'éveil sonore, l'éveil sensoriel, la psychomotricité, l'art plastique...

Des sorties et des fêtes collectives sont aussi organisées tout au long de l'année.



Le relais est aussi un lieu d'information pour les familles qui recherchent un mode d'accueil pour leurs enfants : structures collectives, liste des assistants maternels, annonces petite enfance, informations juridiques...

C'est également un lieu ressource pour les assistants maternels (ou les futurs professionnels de l'accueil individuel) pour les aider dans l'exercice de leur profession : mise en relation avec les parents, informations d'ordre juridique (contrat...), accompagnement professionnel... Au cours des animations ou des réunions à thèmes, les professionnels se rencontrent, échangent sur leur métier, participent à des projets et perfectionnent leurs connaissances.

Responsable : Mme Cécile LACOMBE - Rue des écoles (à côté du multi accueil) 31860 Labarthe sur Lèze

Permanences :

à Labarthe sur Lèze : Tél : 05.34.48.17.71 ou n° unique Petite Enfance : 05.34.60.10.40

- Lundi de 13h30 à 17h30 sur Rdv
- Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

à Saubens : Tel : 05.61.44.74.28 / jeudi de 13h30 à 17h30

SOLIDARITE

C'est un mot que l'on entend beaucoup. Mais que signifie-t-il vraiment ?

Il y a de nombreuses formes de solidarité. Retenons celle-ci, qui est la plus universelle et chaleureuse : « sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle ».

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne y a beaucoup réfléchi et a créé des « MAISONS DE SOLIDARITES » qui assurent conseil, accueil et prévention.

Celle qui nous concerne se situe à Eaunes
7 rue Voltaire - 31600 EAUNES

N'hésitez pas à consulter le flyer à votre disposition à la Mairie de Villate



Réseaux de proximité



Le réseau de transports en commun évolue afin d'offrir de nouvelles solutions à ceux qui travaillent ou étudient dans les communes du Muretain Agglo. Plus performant, plus vaste, le réseau TISSEO rend l'ensemble de ses lignes de bus accessibles sans réservation. Toutes les lignes sont reliées à l'une des gares du territoire. Les horaires sont adaptés à ceux des trains pour optimiser votre temps de trajet.

La commune de VILLATE est desservie par la ligne TISSEO n° 311. Cette ligne assure une liaison entre les gares de MURET, PINS-JUSTARET et PORTET en passant par VILLATE.

Du lundi au vendredi 4 trajets aller-retour sont prévus le matin, 2 entre midi et deux heures et 5 en fin de journée.

Grâce à la carte PASTEL, vous pourrez connecter vos déplacements (Bus-train-métro, tram, vélo) en bénéficiant de tarifs préférentiels.

Commandez votre carte de chez vous sur tisseo.fr e-Agence. Votre carte, au tarif de 8 euros, sera livrée à votre domicile en 5 jours.



Les informations relatives aux horaires sont disponibles sur les sites
TISSEO et MURETAIN AGGLO

Ordures ménagères

JOURS DE RATTRAPAGE DE LA COLLECTE DES DECHETS RESIDUELS SUITE AUX JOURS FERIES :

Jours habituels de collecte	Jours de rattrapage
Mardi	Jeudi après le jour férié
Vendredi	Mercredi avant le jour férié

ENCOMBRANTS

Mercredi 07 Mars 2018	Mercredi 06 Juin 2018
-----------------------	-----------------------

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site agglo-muretain.fr dans la rubrique habiter-vivre ou en appelant l'accueil du service collecte au 05.31.46.30.50.

Le Pins-Justaret Villate Poker Club, plus communément appelé le PVPC, est une association qui a été créée en septembre 2008.

Le nombre de joueurs a évolué et le club compte maintenant une centaine de licenciés, nous en sommes très heureux, d'autant que l'ambiance est très chaleureuse. Nous passons de très bons moments tous ensemble.



Nous organisons un tournoi chaque mois, de septembre à juin. Pour participer, il faut posséder une licence obtenue par une cotisation annuelle.

Nous serons ravis de vous accueillir au sein du PVPC pour exercer vos talents en tant que joueur amateur ou chevronné.

A vous de jouer !!

Pour plus de renseignements, vous pouvez aller sur notre site <http://pvpc.fr> ou contacter Daniel au 06.30.81.18.21 ou Tony au 06.76.05.99.17

Notre saison sportive 2016/2017 se termine comme chaque année par la remise de nouvelles ceintures et récompenses à nos méritants judokas.

Nous terminons la saison 2016/2017 avec un effectif de 110 licenciés et il semblerait que la nouvelle saison soit pratiquement identique puisque dès à présent nous comptons 90 adhésions.

Cette dernière saison sportive nous avons eu le plaisir de compter quelques nouvelles ceintures noires. Cette ceinture tant convoitée par tous les judokas est le fruit d'un excellent travail personnel et d'un encadrement de qualité dispensé par notre professeur.

Pour des raisons très compréhensibles et indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu organiser le traditionnel challenge Frédéric BACQUET puisque la salle polyvalente de Pins-Justaret était momentanément indisponible pour cause de travaux.

Ce challenge qui attire environ 450 à 500 compétiteurs est d'ores et déjà programmé pour le 8 avril 2018.



Concernant l'activité sportive :

Le club assure dix cours hebdomadaires dispensés par un professeur 6ème Dan diplômé d'Etat.

Baby poussins : le mercredi de 13h30 à 14h30 et le vendredi de 18h10 à 19h00

Mini poussins : le mercredi de 14h30 à 15h30 et le vendredi de 19h00 à 20h00

Poussins : le mardi de 18h10 à 19h10 et le jeudi de 18h10 à 19h10

Benjamins et minimes : le mardi de 19h10 à 20h10 et le jeudi de 19h10 à 20h15

Cadets, juniors, séniors : le mardi de 20h10 à 21h30 et le vendredi de 20h00 à 21h30

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site www.dojopjustaretvillate.org



Après 30 années d'enseignement du dessin, de la peinture, de l'histoire de l'ART et l'organisation de 33 salons d'exposition, **Madame Geneviève MAZOYER** se consacre à son propre travail créatif d'artiste. Les membres du bureau la remercient pour la transmission de ses connaissances artistiques et culturelles qu'elle a partagées avec les adultes et avec plusieurs générations d'enfants et d'adolescents de la commune.

Les cours pour enfants, adolescents et adultes ont repris sous la responsabilité de **Maïlo (Marie-Laure GALLANT)**, artiste peintre :

- Les mercredis de 13h30 à 15h00 et de 15h00 à 16h30 pour les enfants.
- Les jeudis (bimensuel) de 14h00 à 17h00 pour les adultes.

Madame Geneviève MAZOYER dispensera les samedis des cours à thème (la couleur à travers le portrait, drapé, paysage).

Pour tout renseignement : 06.33.82.49.68

Depuis 1983, le HBCPJV accueille petits et grands pour découvrir, apprendre et pratiquer le Handball.



Avec 11 équipes et des joueurs de tous les âges (à partir de 4 ans !), le HBCPJV fédère autour des valeurs du handball et du sport en général : apprentissage, plaisir et sens collectif !



HORAIRES

École de Hand (- de 9) : Samedi de 10h00 à 11h30
au complexe du Lycée (Pins-Justaret) :

- 11 ans : Lundi de 18h30 à 20h00
- 13 ans masc : Mercredi de 18h10 à 20h00
- 13 ans fém : Lundi de 18h10 à 19h45
- 15 ans fém. : Mardi et Jeudi de 18h10 à 19h45
- 15 ans masc. : Mercredi et Vendredi de 18h10 à 19h45
- 18 ans fém. : Mardi de 18h45 à 20h30 et Jeudi de 19h45 à 21h30
- 18 ans masc. : Lundi de 19h45 à 21h30 et Jeudi de 18h15 à 19h45
- Séniors fém. : Mardi et Jeudi de 19h45 à 21h30
- Séniors masc. : Mercredi et Vendredi de 19h45 à 21h30



On n'attend plus que vous



Rock'n roll, salsa, bachata et kizomba
sont les danses proposées par l'association cette année.



La danse est un bienfait pour le corps et l'esprit. N'hésitez plus à venir vous détendre et passer un bon moment avec David et Jean-François, nos professeurs, ainsi que tous les danseurs.

Les tarifs sont toujours très attractifs.

Un sucré/salé réunit tous les membres de l'association, une fois par trimestre.

PROGRAMMATION 2018 / SOIREEES DANSANTES – APRES-MIDI ARGENTIN

20/21 JANVIER	10/11 FEVRIER	17/18 MARS
07/08 AVRIL	05/06 MAI	09/10 JUIN

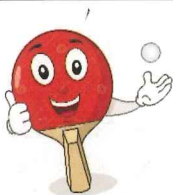
Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements, les lundis à 20h30 à la MJA et les mardis et mercredis soir, de 19h30 à 22h30, à la salle des fêtes de PINS-JUSTARET.

Site Facebook : <https://www.facebook.com/association.generation.danse>

Site web: <http://www.generationdanse.fr/>

mail: generation.danse@orange.fr

Ping-Pong



Ce début d'année sportive s'annonce d'un très bon cru pour le PJVTT.

Tout d'abord par le nombre de licenciés qui augmente par rapport à l'an passé et dépasse les 100 adhérents.

Nos trois équipes de régionales sont invaincues après trois journées et les six équipes de départementales n'ont que trois défaites. Mais notre plus grande fierté est notre école qui enregistre une forte progression. Le nombre de féminines augmente aussi chez les jeunes et les deux entraîneurs font du bon travail.

Notre objectif de créer une section féminine et de renforcer celle de loisirs est toujours d'actualité. Nous continuons aussi à intégrer les handicapés au sein des équipes en championnat ; trois y jouent déjà. Nous travaillons aussi à créer un emploi mais la suppression soudaine des contrats aidés par le gouvernement ne nous facilite pas la tâche.

Si vous ou vos enfants êtes attirés, le PJVTT vous propose de venir faire un essai pendant trois séances.

HORAIRES ENFANTS

Mardi de 18h à 19h30

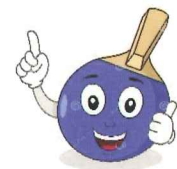
Mercredi de 16h à 17h20 et de 17h30 à 19h

Vendredi de 17h30 à 19h et de 19h à 20h30

HORAIRES ADULTES LOISIRS et COMPETITION

Mercredi de 20h30 à 22h jeux libres

Vendredi de 20h30 à 22h entraînement dirigé



Les membres du bureau du PJVTT cherchent à créer un partenariat avec les commerces, artisans et entreprises de nos communes. Si vous êtes intéressés merci de prendre contact avec le bureau : Mr BOSCHER 07.86.23.68.72

Pour le comité des fêtes, l'année 2017 s'est terminée avec la visite du Père Noël lors du goûter de Noël et l'incontournable kermesse où petits et grands ont pris un grand plaisir à découvrir les différents ateliers.

Les fêtes de 2017 se sont toutes bien déroulées malgré quelques gouttes de pluie qui ont perturbé la soirée du cassoulet.

Un grand merci à tous les villatois venus à notre rencontre lors du passage du char. Celui-ci a été réalisé par l'ensemble du comité durant tout l'été provoquant l'émotion de la Présidente lors de son retour de vacances.

UN ENORME BRAVO A TOUS LES BENEVOLES.

Un GRAND MERCI, bien sûr, à vous, Villatoises et Villatois, qui nous accueillez toujours avec bonne humeur, comme ce fut le cas lors du défilé d'Halloween où beaucoup d'entre vous ont « joué le jeu »...



2017 se termine et voilà 2018...

Les deux premières dates à retenir pour ce début d'année : le loto du 21 janvier et nouveauté pour le loto du 4 mars qui aura lieu le samedi soir à 21h à la salle des fêtes.

Début avril, l'Assemblée Générale se tiendra à la mairie de Villate pour élire un nouveau bureau. Nous accueillons toujours avec grand plaisir toute bonne volonté désirant se joindre à nous et apporter de nouvelles idées.

N'hésitez pas à nous contacter pour renforcer nos équipes au 07.85.34.00.24

BONNE ANNEE A TOUS !!!!

3^{ème} Age

Les dernières sorties à BEZIERS et au cabaret « LE ROBINSON » ont été un vrai succès. Notre repas de Noël à la salle des fêtes de VILLATE a clôturé en beauté nos activités de l'année.

Nous sommes actuellement 92 adhérents.

Le club est ouvert :

- le mardi après-midi à partir de 14h30 qui est consacré aux loisirs créatifs (initiation au pastel, préparation de lotos, kermesse, tricot, couture, broderie).
- Le jeudi après-midi à partir de 14h00 où nous faisons des jeux de société (belote, scrabble, rummikub, dominos, rami, etc...) suivi d'un goûter.



Sans oublier nos sorties au restaurant tous les mois, suivi d'un petit loto au club.

Venez nombreux nous rejoindre.

Contact : Mme MARSOLAN : 05.61.08.77.13



Depuis le 6 novembre 2017 toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation sont dématérialisées.

Désormais la démarche d'immatriculation d'un véhicule à votre nom est accessible sur internet (ordinateur, tablette, Smartphone).



Il suffit de vous rendre sur le site suivant :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> et de suivre les étapes proposées.

La connexion aux différents services en ligne, se fait par **France Connect**. Il vous sera demandé de créer un compte usager ou de vous identifier si vous avez déjà un compte.

D'un simple clic vous pouvez imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui vous autorisera à circuler avec votre véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de votre demande.

A tout moment vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande.

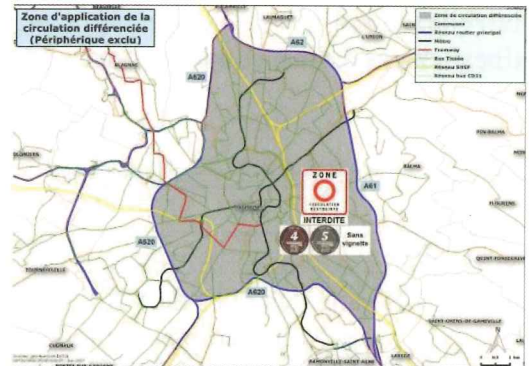
Si vous n'avez pas d'accès internet, un médiateur vous aidera en préfecture et sous-préfecture.

Pour toute information connectez-vous sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Vignette automobile

Depuis le 27 novembre 2017, le Préfet de la Haute-Garonne a instauré l'entrée en vigueur de la vignette Crit'Air dans la zone de Toulouse en cas de pic de pollution. Cette vignette est obligatoire et concerne tous les véhicules, y compris les 2 roues.

La procédure de pic de pollution déterminera la mise en place de « la circulation différenciée » à compter du 3^e jour du pic de pollution. Les véhicules de classe 4 et 5 ne seront pas autorisés à circuler à l'intérieur de la zone délimitée par le périphérique. Le périphérique lui-même n'est pas concerné par l'interdiction.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE vers le CROISSANCE VERTÉ

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière : Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1^{re} immatriculation

Essence et autres	Diesel
Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	
Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	Euro 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
Euro 2 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus	

Pour obtenir son certificat qualité de l'air www.certificat-air.gouv.fr

Son coût est de 4.18 € et elle reste valable aussi longtemps qu'elle est lisible.

Vous pouvez vous la procurer :

- Par téléservice sur le site certificat-air.gouv.fr
- Par courrier : en utilisant le formulaire dédié récupérable sur le site et en mairie.

Circuler sans certificat qualité de l'air est passible d'une contravention de 68 € pour les véhicules légers et de 135 € pour les poids lourds.

Des dérogations sont accordées aux véhicules d'intérêt général, à ceux qui concourent à la vie économique et aux personnes qui font du covoiturage d'au moins 3 personnes.

Soraires Mairie

La mairie est ouverte
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Tél. : 05-61-76-41-05

Fax : 05-61-76-78-28

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Informations Municipales

Lors du spectacle de fin d'année
organisé par le comité des fêtes, le Père
Noël dépose des cadeaux pour tous les
enfants de moins de 8 ans.

Les cadeaux, non retirés ce jour-là,
seront à disposition des familles à la
mairie jusqu'au **15 janvier 2018**.



Etat civil

Mariages

Aurélie MARTINEZ et Franck GELE
le 26/08/2017

Marie-Ange GALETTI et Michel
HERRERA, le 28/10/2017

Naissances

NISY Paul	04/07/2017
FOURCADE Lucas	11/07/2017
THISSE Eloïse	16/07/2017
BARRIER Evan	05/08/2017
FLORES Tito	16/08/2017
COLOMBE Eliot	23/08/2017
TRY Nino	28/09/2017
CASSETTA Tom	03/11/2017
SOLES Tayssia	03/12/2017

Décès

TARRIEU Ghislaine	14/07/2017
ESTAQUE Philippe	07/09/2017

Informations Municipales

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré aux officiers de l'état civil des mairies depuis le 1^{er} novembre 2017.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil de la mairie de leur future résidence,
- soit à un notaire.



AFM

afm

2 789,83 €

Téléthon
Téléthon
Téléthon
Téléthon

Cette année 2017, « Villate fait son Téléthon » a tenu toutes ses promesses en affichant une progression des dons de plus de 850 € par rapport à l'année dernière. Malgré le froid, le concours de pétanque a réuni 16 équipes triplètes de différents clubs (Pins-Justaret /Villate et Roquettes). Le soir, c'est autour d'un bon plat de lentilles que tous les participants se sont réchauffés. Sans oublier le loto du dimanche qui a rapporté une belle somme grâce aux lots remis par les commerçants de plusieurs communes : Pins-Justaret pour la plupart, Auterive et Eaunes mais également Villate suite à la vente de produits culturels offerts par plusieurs habitants.

Les organisateurs ont préparé cette manifestation avec beaucoup de plaisir et ont déjà pris rendez-vous pour les 7 et 8 Décembre 2018 pour le prochain TELETHON. Ils vous invitent également à se joindre à eux en vous faisant connaître auprès de la mairie de Villate.



Les organisateurs tiennent à vous dire tout simplement :

MERCI !!!!